



REÇU le
24 OCT. 2016
ESP:.....

CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 3 - séance du 29 septembre 2016

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2016 (seconde partie)
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. a) Acquisition et aliénation d'immeubles (y compris servitudes), montant demandé pour la législature 2016-2021 : **Fr. 50'000.00 par cas**
b) Demande générale pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de **Fr. 25'000.00 par cas**, pour la durée de la législature 2016-2021
c) Autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021
7. Fixation du montant des jetons de présence pour la législature 2016-2021, montant proposé : **Fr. 30.00 la séance**
8. Propositions individuelles
9. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Le nouveau règlement du Conseil communal, approuvé par les services cantonaux, a été remis à chacun. Le Président invite les Conseillers à en faire lecture.

1. Appel

Mesdames et Messieurs Bezençon Bernard, Duperrex Philippe, Dutruy Nicolas, Fontaine Philippe, Freiermuth Daniel, Glauser Daniel, Kobel Magali et Turin Roger se sont excusés. Mesdames et Messieurs Martin Fahrni Dominique et Staub Marcel sont absents. Membres présents : 24.

M. Marc Dumarthey est assermenté. Il y a par conséquent 25 membres présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose deux modifications de l'ordre du jour :

- Ajout d'un point 8) pour nommer un délégué suppléant à l'ASIRE
- Sous point 9) propositions individuelles, nous traiterons le courrier envoyé par Mme Claudia Jaquier (développement durable – « Agenda 21 »).

L'ordre du jour ainsi proposé est accepté.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2016 (seconde partie)

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la seconde partie de la séance du 14 juin 2016 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque et le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sauf une abstention.

4. Communications du bureau

Le Président donne quelques informations sur les activités du bureau du Conseil :

- Les dernières votations de dimanche dernier 25 septembre se sont bien déroulées.
- La Municipalité a transmis une liste de commissions ad'hoc à nommer au bureau du Conseil, qui va se réunir mardi prochain.
- Lecture d'une carte de remerciements de la part de Mme Françoise Bolomey, ancienne Conseillère.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité :

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

- L'ordre du jour de la présente séance comportait initialement un préavis municipal relatif à la fixation du plafond d'endettement en matière d'emprunts et de risques de cautionnement pour la législature 2016-2021. Il existe cependant encore trop d'incertitudes quant aux chiffres à prendre en considération pour établir le préavis en question. Celui-ci sera présenté lors d'un prochain Conseil, probablement celui du 7 décembre prochain.

Informe les membres du Conseil que le Golf de Goumoens-le-Jux, au bénéfice d'un PPA, a pris sur lui de demander sa révision. Suite à une question de M. Jean-Daniel Moix, M. le Syndic donne les précisions suivantes : le golf actuel de 9 trous veut faire quelques aménagements, notamment un hangar à cadies un peu plus conséquent ainsi qu'un jardin d'hiver fermé pour la terrasse du restaurant. Le nombre de trous lui reste inchangé.

Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) : suite à la Loi récemment votée, la Confédération a demandé à tous les cantons une liste des zones à bâtir et des zones agricoles (principe de compensation des zones). Tant que le canton de Vaud n'a pas fait le nécessaire, les projets sont bloqués pour la plupart. En ce qui concerne le territoire de Goumoens, un bureau a été mandaté afin de présenter une offre pour refaire un RPGA. Suivront alors des négociations avec le canton afin de voir quelles zones peuvent être « récupérées ».

EMS Les Châteaux : M. le Syndic a rendez-vous prochainement avec le Directeur de l'EMS pour une discussion sur un éventuel agrandissement des locaux. Sachant que les charges par habitant concernent également les résidents domiciliés à Goumoëns, plusieurs éléments entrent en considération dans les choix à prendre. Affaire à suivre.

Mme Annie Marguerat :

- Centre de tri : Mme la Municipale informe les membres du Conseil que la société DESA a été choisie pour reconduire le contrat de gestion du centre de tri. C'est la seule entreprise qui a fait une offre par rapport au coût par habitants, les autres se basant uniquement sur le tonnage des déchets. Quelques changements seront apportés à notre centre de tri, qu'il faudra bien agrandir au vu de l'augmentation de la population. Un préavis sera présenté le moment venu.

M. Bernard Favre :

- M. Favre a participé hier soir à une séance informelle au sujet d'un projet de parc éolien sur la commune de Bavois. Un groupe d'anti-éoliens a déjà été créé.

M. Laurent Vulliamy :

- Après bientôt trois mois d'activité au sein de cette nouvelle équipe, le Municipal se réjouit de la bonne ambiance de travail qui y règne.

M. Vulliamy donne quelques informations sur ses dicastères. Une séance a eu lieu au sein de l'ASIRE où Mme Masala a été élue scrutatrice suppléante et M. Vulliamy membre de la commission de gestion. Des nouvelles suivront quant au projet d'un nouveau bâtiment scolaire sur notre commune.

SIEGEO : notre station d'épuration arrive à sa capacité maximale de fonctionnement. Le Municipal étudiera le dossier et vérifiera les chiffres ces prochaines semaines.

Quant au règlement de police, il nous est revenu des autorités cantonales. Il sera prochainement présenté au Conseil.

M. Jean-Pierre Millioud :

- Salue également le bon travail et la bonne ambiance de ce début de législature. Il se tient volontiers à disposition pour toute question.

Les communications municipales n'amenant pas d'autre commentaire, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

6. a) Acquisition et aliénation d'immeubles (y compris servitudes), montant demandé pour la législature 2016-2021 : Fr. 50'000.00 par cas
b) Demande générale pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelle jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 25'000.00 par cas, pour la durée de la législature 2016-2021
c) Autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021

Chaque conseiller a reçu des explications sur les trois points susmentionnés avec la convocation du jour. Le Président propose de mettre au vote les sujets, l'un après l'autre :

- Acquisition et aliénation d'immeubles (y compris servitudes), montant demandé pour la législature 2016-2021 : **Fr. 50'000.00 par cas**

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de question. Le montant proposé est accepté à l'unanimité.

- Demande générale pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de **Fr. 25'000.00 par cas**, pour la durée de la législature 2016-2021

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote : la proposition est acceptée à l'unanimité.

- Autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021

Là également, le sujet ne suscite pas de question. L'autorisation est accordée, à l'unanimité.

- 7) Fixation du montant des jetons de présence pour la législature 2016-2021, montant proposé : Fr. 30.00 la séance

Le Président informe les membres du Conseil que ce montant a été fixé en début de législature précédente. Il reste un montant symbolique. Notons que l'heure de commune est de Fr. 30.00. La discussion n'est pas demandée et le vote confirme ce montant à l'unanimité.

- 8) Nomination d'un suppléant à l'ASIRE

Mme Masala, déléguée, demande quelques explications quant au nombre de délégués à nommer. Il lui est répondu que le but est de toujours avoir 3 membres de notre commune aux séances. Au vu des enjeux, il est donc nécessaire de nommer un délégué suppléant ce soir. Il y a en effet un membre de la Municipalité en la personne de M. Vulliamy, qui a un suppléant (M. le Syndic). Puis deux membres du Conseil ont été élus (Mme Masala et M. Fontaine). Il incombe donc au Conseil de nommer un suppléant. M. Michel Glauser demande d'une manière générale qui active le membre suppléant dans les commissions ? Le Président répond que le membre qui ne peut se présenter à une séance informe lui-même le membre suppléant.

Mme Noémi Bourquin se propose et est élue unanimement membre suppléante.

9) Propositions individuelles

Le Président fait lecture du courrier qui lui a été adressé par Mme Claudia Jaquier concernant le développement durable « Agenda 21 ». Ce dernier ne figurant plus en tant que tel dans les dicastères municipaux, Mme Jaquier propose de nommer une commission permanente pour la législature, ayant pour objectif de soutenir la Municipalité dans ses démarches en faveur du développement durable.

Le Président ouvre la discussion. La question se pose de savoir comment traiter la demande ainsi formulée ? S'agit-il d'un postulat ? Un dicastère « Agenda 21 » ne semble pas susciter un intérêt à priori. Après un débat sur la manière d'étudier la question, le Président propose au Conseil de voter sur la prise en considération ou non par les membres du Conseil d'entrer en matière afin de demander un rapport à la Municipalité (soit traitement d'un postulat).

Par 12 voix contre 10 et 2 abstentions, le sujet est transmis à la Municipalité pour l'établissement d'un rapport. Le sujet reviendra donc à l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil. Le Syndic demande un délai supplémentaire qui est accordé, soit jusqu'à la première séance 2017 du Conseil communal.

10) Divers

- M. Alexandre Perusset demande s'il y a corrélation entre les taxes déchets que l'on paie et leur coût réel ? Mme Annie Marguerat répond que oui : les taxes doivent couvrir le 70% des frais et le reste est pris sur les impôts (en plus de la taxe au sac).
- Mme Claudia Jaquier demande s'il a été prévu de confier des travaux à la PCi ? Mme Annie Marguerat explique que le chalet des chasseurs a bénéficié de cette collaboration. Nous allons essayer de garder en effet cette aide précieuse aux communes. Ce sont les premiers qui s'annoncent qui sont servis. Mme la Municipale demande alors qu'une liste soit établie et précise que seule la main-d'œuvre est offerte, les fournitures restant à la charge de la commune.
- Mme Anne-Marie Romanens revient sur la circulaire municipale concernant le respect de la pause de midi en matière de bruit. Les entreprises travaillant sur notre territoire ont-elles reçu cette information ? M. le Syndic répond que l'idée était surtout de limiter le bruit le samedi. Pendant la semaine, il est difficile de contrôler les chantiers et les gros chantiers sont bientôt tous terminés.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats à 21h55, en rappelant la date du prochain Conseil, soit le 25 octobre 2016.

Le Président:

La Secrétaire: